

BAC PRO Technicien d'Etudes du Bâtiment

Assistant en Architecture par la voie de l'apprentissage

Lycée Jean MOULIN

1, Place Jean Moulin - BP13049- 49017 ANGERS CEDEX 02

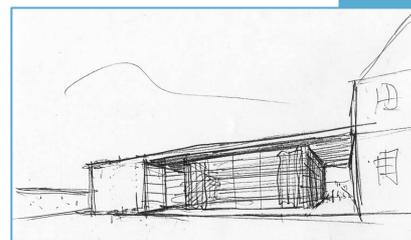
Tél. 02 41 96 63 60 – Fax 02 41 96 63 51

Site Internet : <http://jean-moulin.e-lyco.fr>

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du baccalauréat professionnel **Technicien d'Etudes du Bâtiment : Assistant en Architecture** est amené à exercer ses compétences dans 3 domaines d'intervention principaux, sous le contrôle de sa hiérarchie, pour :

1. Travaux d'architecture :
 - Travaux de relevé et de description d'ouvrages.
 - Travaux graphiques d'esquisses et de mise en forme des projets d'étude.
 - Travaux graphiques en CAO / DAO en phases d'avant-projet, de consultation et d'exécution des travaux,
 - Travaux de traitement des images,
 - Réalisation de maquettes et de perspectives.
2. Etudes techniques et/ou administratives :
 - Constitution des dossiers,
 - Vérification de documents graphiques,
 - Quantification et estimation partielles d'un projet.



ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Son activité est celui de technicien collaborateur en architecture. Sa mission principale est de traduire graphiquement les projets architecturaux. Dans le cadre de l'exercice de son métier, les fonctions exercées sont liées aux phases de déroulement d'un programme architectural :

- Phase d'avant-projet : esquisses, études préliminaires, avant-projets sommaires et définitifs et autorisations de construire.
- Phase de projet : CAO et DAO, dessins architecturaux, études techniques, réalisation de maquettes et assistance au maître d'ouvrage.
- Phase de réalisation : assistance à l'exécution des marchés de travaux et à la réception des ouvrages.

SECTEURS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le diplômé trouve, essentiellement, une insertion professionnelle dans :

- les agences d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

D'autres secteurs d'activités peuvent l'accueillir comme :

- Les collectivités territoriales,
- Les donneurs d'ordres institutionnels,
- Les grands groupes publics ou privés,
- Les entreprises du paysage,
- Les architectes d'intérieur.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

L'accès est ouvert aux élèves de collège sortant de 3^{ème}.

La formation par la voie de l'Apprentissage est une formation en Alternance. Le jeune (âgé de 16 à 25 ans) va alterner durant 3 années ses lieux de formation professionnelle selon un rythme d'environ 15 jours en entreprise et 15 jours au lycée. Son statut de **jeune salarié** ayant signé un contrat d'Apprentissage lui permet de bénéficier d'un salaire et d'une carte nationale d'Apprenti.

Les conditions pour être apprenti :

Etre âgé de 16 ans au moins dans l'année et ne pas avoir atteint l'âge de 26 ans à la date de signature du contrat.

Trouver un maître d'apprentissage dont l'activité de l'entreprise doit être en correspondance DIRECTE avec le diplôme envisagé.

Dérogation possible pour les jeunes de 15 ans.

LES ENSEIGNEMENTS

La durée de formation est de **3 ans**

La durée de la formation en milieu professionnel sera sur une alternance d'environ 15 jours en entreprise et 15 jours au lycée.

Enseignements généraux :

Français, mathématiques, sciences et physique, langue vivante (anglais), histoire et géographie, éducation civique et juridique, éducation esthétique, éducation physique et sportive.

Enseignements professionnels :

Ils sont tous liés, car ils constituent les différentes étapes : de la conception de la construction jusqu'à sa réalisation sur le terrain.

Domaine de l'architecture :

- Travaux graphiques d'esquisses.
- Travaux graphiques en CAO/DAO en phases d'avant-projet (logiciels AutoCAD).
- Travaux de traitement d'images, de réalisations de maquettes et de perspectives (logiciels sketchUp, Revit, PhotoShop).

Domaine technique et administratif :

- Application des techniques et réglementation de la construction.
- Participation à la quantification et à l'estimation partielle d'un projet.

Domaine du suivi de travaux :

- Assistance ou représentation de la hiérarchie dans le cadre de travaux
- Travail en équipe : écoute des partenaires et de leurs suggestions
- Relation avec la clientèle et les entreprises.



POURSUITE D'ETUDES

- BTS Agencement de l'environnement Architectural
- BTS Design d'espace
- BTS Enveloppe du Bâtiment

